



*Communiqué de presse  
Paris, le 3 avril 2017*

## **80 000 logements sociaux franciliens rénovés grâce à l'éco-prêt logement social**

L'éco-prêt logement social a été créé en 2009 pour aider les bailleurs sociaux à financer, à un taux bonifié, la rénovation énergétique de leurs logements les plus énergivores.

### **50 logements franciliens rénovés chaque jour**

Début 2017, la barre des 80 000 logements sociaux franciliens rénovés avec cet éco-prêt a été franchie. 50 logements sociaux franciliens sont rénovés chaque jour, avec l'aide de cet éco-prêt, soit plus de 1 000 logements par mois.

Le coût moyen par logement rénové est de 32 500 €. Les travaux entrepris, grâce à cet éco-prêt, procurent un gain énergétique moyen de 56 %, dont bénéficient les locataires lors du paiement de leurs factures d'énergie.

Les opérations de rénovation énergétique, d'un montant de 2,6 milliards d'euros, toute taxe comprise, ont contribué à maintenir ou à créer plus de 3 000 emplois dans le secteur du bâtiment.

### **Une forte mobilisation des bailleurs sociaux**

La forte mobilisation des bailleurs sociaux franciliens (**90 bailleurs sociaux** sont impliqués dans cet effort) ainsi que le taux de l'éco-prêt, très attractif depuis 2014, expliquent les performances exceptionnelles de ce prêt en Île-de-France.

### **Contacts presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)